

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE FRANCE COMPÉTENCES DU 24 NOVEMBRE 2022

Paris, le 25/11/2022

Le Conseil d'administration de France compétences s'est tenu jeudi 24 novembre, sous la présidence de M. Pierre DEHEUNYCK et avec la présence exceptionnelle de Madame Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels, afin d'échanger avec les membres de la gouvernance quadripartite sur les sujets de formation professionnelle et d'apprentissage. Lors de cette séance, le budget prévisionnel pour 2023 a été approuvé.

### Le travail de France compétences salué par la ministre

Madame Carole GRANDJEAN, ministre déléguée chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels a participé au conseil d'administration de France compétences afin d'échanger avec sa gouvernance quadripartite, après avoir visité l'établissement et rencontré ses équipes. Elle a d'abord salué le travail accompli par la gouvernance et les équipes de France compétences depuis sa création, encore récente, en 2019. La ministre a également renouvelé toute sa confiance à l'institution pour l'exercice de ses missions dans les prochaines années. *« Aujourd'hui je veux vous dire que l'opérateur a toute la confiance du gouvernement pour jouer ce rôle et approfondir encore d'autres enjeux, comme poursuivre l'animation des observatoires pour appuyer la prospective des branches dont nous avons impérativement besoin, travailler sur une articulation avec les territoires, notamment les Comité Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnel ou encore l'articulation avec le conseil en évolution professionnelle de droit. »*, affirme Madame Carole Grandjean devant les membres du Conseil d'administration de France compétences.

Les échanges avec ces derniers ont porté ainsi sur les enjeux de formation professionnelle et d'apprentissage, qu'il s'agisse de la situation financière ou des défis en matière de régulation du système, notamment qualitative.

### Un budget prévisionnel pour 2023 adopté à une large majorité

Ce jeudi 24 novembre, le Conseil d'administration de France compétences a approuvé, à une large majorité, le budget prévisionnel initial pour l'année 2023 et l'affectation du produit des contributions légales des employeurs pour la formation professionnelle et l'alternance reversée à France compétences au titre de l'année 2023. **Ce budget global s'élève à 14,9 Mds€ et il financera les dispositifs de formation à destination des jeunes en apprentissage, des salariés et des demandeurs d'emplois.** Il présente un résultat déficitaire de 2,1 Mds€. Toutefois, ce déficit est en baisse depuis trois ans (4,6 Mds€ en 2020, 2,9 Mds€ en 2021 et 2,2 Mds€ prévus en 2022), grâce aux mesures de régulation qui ont d'ores et déjà été mises en œuvre ou qui sont en cours. Il s'agit notamment du renouvellement d'une grande partie de l'offre de certification professionnelle, de la régulation des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ou encore des mesures de lutte contre la fraude au compte personnel de formation.

Le détail sera prochainement mis en ligne sur [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr).

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Elle a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

6, rue du Général Audran - 92400 Courbevoie

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage